



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E99607

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2025

ÉDITÉ LE 24/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/06/1986

Forme juridique : SARL

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC ST BRIEUC 337 919 435 RCS

Siret : 337 919 435 00020

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5025120

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 111721850002

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 111721850002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2024

Raison sociale : ENTREPRISE GENERAE DE BATIMENT LUCAS BOURGES

22 RUE DE CRECH ERNEC  
22610 PLEUBIAN

Téléphone : 02 96 55 49 46

Portable : 06 47 82 51 37

Fax :

Site Internet : lucasbourges.fr

E-mail : lucas.bourges22@orange.fr

Responsabilité légale :

BOURGES LUCAS GÉRANT

Effectif moyen : 5

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité  | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE | 19/05/2022           |
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE  | 19/05/2022           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus   | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE LOUDEAC  
2, RUE CHARLES LANSARD  
22600 LOUDEAC

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.